PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE DE L'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet de la commune de SAINT-CAST-LE-GUILDO

Par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, une enquête publique d'un mois, du 6 avril 2017 au 6 mai 2017 inclus, est ouverte dans la commune de Saint-Cast-Le-Guildo, sur la demande présentée par la commune, responsable du projet, portant un projet de démolition de l'Hôtel de la Poste dans le cadre de la revitalisation et de la restructuration du bourg. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de Saint-Cast-Le-Guildo, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00, le samedi de 9 H 00 à 12 H 00, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Cast-Le-Guildo (1 place de l'hôtel de ville, 22380) ou par voie électronique à l'adresse suivante : www.villedesaintcastleguildo.fr ou adresser toute correspondance à la Préfecture des Côtes d'Armor –Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 – Saint-Brieuc Cédex.

Le dossier peut aussi être consulté en ligne sur le site de la commune ainsi que sur celui de la préfecture ; www.cotes-darmor.gouv.fr,

Le commissaire-enquêteur, Mme Marie-France GRANVILLE, secrétaire administrative en retraite, se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Cast-Le-Guildo, les :

- Jeudi 6 avril 2017 de 9H00 à 12H00 - Mardi 18 avril 2017 de 14H00 à 17H00 - Vendredi 28 avril 2017 de 14H00 à 17H00 - Samedi 6 mai 2017 de 9H00 à 12H00

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et à la Mairie de Saint-Cast-Le-Guildo, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du responsable du projet. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site de la mairie.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme sera soumise à Dinan Agglomération pour approbation.